

Note relative à l'usage des «poppers»

Note n° 09-5

Agnès Cadet-Tairou, Emmanuel Lahaie, Michel Gandilhon

Saint-Denis, le 12 juin 2009

Les données qualitatives¹ présentées dans cette note sont issues des rapports du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) et des rapports locaux de sites de Paris et de Toulouse ainsi que d'une étude ethnographique à paraître en 2009 sur l'usage de drogues dans les milieux festifs proches de la communauté gay [1]. Sur ces deux sites du dispositif TREND qui évoquent l'usage de poppers (sur sept sites) a été développé depuis 2007 un champ d'observation dans l'espace dit « festif gay », à la suite de l'étude ethnographique précitée qui s'est elle-même déroulée sur ces deux villes.

Les préparations contenant des nitrites aliphatiques ou cycliques d'alkyle (nitrites d'amyle, de butyle d'isobutyle, de propyle, de pentyle), plus connues sous le terme générique de « poppers » sont généralement classées dans la famille des solvants mais aussi des hallucinogènes du fait des effets de type hallucinatoire que leur consommation est susceptible d'engendrer.

Ils se présentent sous la forme de liquides très volatils contenus dans des fioles de 10 à 15 ml [2, 3].

Effets pharmacologiques

Les nitrites d'alkyle ont une action immédiate par inhalation. Leurs effets ne durent pas plus de deux minutes.

Leur effet principal est la relaxation des fibres musculaires lisses entraînant notamment une dilatation intense des vaisseaux. Ils sont responsables d'une hypotension et d'une accélération du rythme cardiaque.

Le nitrite d'amyle (ou iso-pentyle) a notamment été utilisé pour ses propriétés vasodilatatrices des coronaires pour soulager les crises d'angine de poitrine (angor).

Leur inhalation produit une euphorie, éventuellement accompagnée de rires et une sensation d'ébriété.

¹ Les données quantitatives sont sourcées.

Ils peuvent être également utilisés pour optimiser les performances sexuelles : ils sont, en effet, censés améliorer l'érection, accroître les sensations orgasmiques et retarder l'éjaculation.

Régime juridique

En France, les «poppers» contenant **des nitrites de pentyle et de butyle** ou leurs isomères sont interdits à la vente ou à la distribution gratuite au public, depuis 1990 (décret n° 90-274 du 26 mars 1990). Par contre, certains nitrites, non mentionnés dans le décret d'interdiction, n'étaient pas contrôlés par une réglementation particulière et restaient disponibles (nitrites d'amyle ou de propyl par exemple) dans les sex-shops ou les bars gays. En 2007, tous les produits comportant des nitrites d'alkyle aliphatiques, cycliques ou hétéro cycliques ou leurs isomères destinés au consommateur et ne bénéficiant pas d'une autorisation de mise sur le marché sont interdits à la vente ou à la distribution par le décret n°2007-1636 du 22 novembre 2007. Ce décret est annulé en Conseil d'Etat le 15 mai 2009 sur la requête d'une des sociétés produisant ces produits et de plusieurs associations.

Aux Etats-Unis, la vente des «poppers» est prohibée depuis 1985.

Consommation en population générale

Selon les données issues du Baromètre Santé 2005, 4,1 % des personnes âgées de 18 à 64 ans auraient expérimenté des «poppers» [4] C'est dans la tranche d'âge des 26-44 ans que l'expérimentation est la plus élevée (6,3 %).

Prévalence de l'expérimentation de «poppers» suivant l'âge parmi les personnes de 17 ans et de 18 à 64 ans

	17 ans (1)	18-25 (2)	26-44 (2)	45-64 (2)
«poppers»	13,8 %	5,6 %	6,3 %	0,9 %

(1) Source : ESCAPAD (2008) [5]

(2) Source : Baromètre santé 2005, INPES / OFDT [6]

Chez les jeunes de 17 ans, la proportion d'expérimentateurs s'élève à 13,7 % en 2008 [5]. L'expérimentation des «poppers» est un phénomène plus spécifiquement masculin. Parmi les expérimentateurs, seuls 6,7 % ont consommé le produit de manière régulière (au moins 10 fois) dans l'année précédente [5]. La plupart des autres ne vont pas au-delà de l'expérimentation ou de l'usage occasionnel.

La fréquence d'expérimentation des «poppers» chez les jeunes de 17 ans est en nette augmentation depuis huit ans puisqu'elle passe de 2,4 % en 2000 à 5,5 % en 2005 et enfin à 13,7 % en 2008. Elle a notamment beaucoup progressé chez les filles (de 1,3 % en 2000 à 13,2 % en 2008) [7].

Leur image de produits peu risqués, la médiatisation dont les « poppers » ont été l'objet, dans un contexte de diffusion de l'expérimentation des drogues à usage festif chez les jeunes pourrait être responsable de cet engouement. Leur prix modéré et surtout leur partage particulièrement aisé dans un cadre festif (pas de préparation) ont pu concourir à la multiplication des expérimentations chez les jeunes.

Sous-populations consommatrices et contextes d'usage

Les «poppers» sont notamment consommés par les personnes fréquentant l'espace festif techno (alternatif et commercial). Ainsi les résultats d'une étude portant sur les villes de Bordeaux, Metz, Nice, Rennes et Toulouse ont montré que un peu plus de la moitié des personnes enquêtées dans ce milieu ont expérimenté les «poppers» et qu'elles sont 9 % à en avoir fait un usage récent (N=1496). Au sein de l'espace à tendance techno conventionnel, dans le milieu du clubbing (en partie homosexuel), l'usage récent concerne 17 % des personnes rencontrées (N=430) [8].

En contexte festif, consommé le plus souvent en groupe, notamment par les plus jeunes, il procure une sensation immédiate d'hilarité et d'euphorie de courte durée. Il peut être inhalé directement sur la piste de danse (la bouteille étant placée sous la narine).

Au cours des *after*, il ferait « remonter l'effet des autres produits ».

Cependant les usages les plus fréquents (si l'on tient compte de la régularité des usages) concernent la population homosexuelle masculine qui fréquente des lieux de rencontres festives ou sexuelles. Selon le Baromètre gay 2005 réalisé auprès d'hommes fréquentant les lieux de rencontre gay franciliens, 47 % des personnes ayant participé à l'enquête déclarent avoir consommé des «poppers» au cours des douze derniers mois [9]. Dans ce type d'établissement, les «poppers» vendus légalement en France sont en général considérés comme peu efficaces contrairement à ceux importés illégalement des Pays-Bas ou du Royaume-Uni.

Si la population masculine homosexuelle consomme aussi des « poppers » en contexte festif, elle les utilise majoritairement en contexte sexuel où ils occupent une place très particulière parmi les produits utilisés. Certains usagers ressentent une quasi-dépendance vis-à-vis du produit pour la réalisation d'actes sexuels. Il est également quasi systématiquement associé à la pratique d'actes qualifiés de « hards ». L'association non rare avec du Viagra®, pourtant contre-indiquée, n'est pas rare [1-3].

Des expérimentations ou des consommations occasionnelles de «poppers» sont également signalées chez des collégiens ou des lycéens qui visent l'état d'ébriété et d'euphorie brèves qu'ils procurent [3].

Marché, Disponibilité

Jusqu'en 2007, les «poppers» sont légalement vendus en France dans les sex-shops, les saunas ou les clubs (cf. Régime juridique).

Il existe également des produits importés illégalement des Pays-Bas et du Royaume-Uni via internet dont l'ampleur est difficile à déterminer. Qualifiés de « vrais «poppers» » par les usagers selon les observations ethnographiques réalisées à Paris du fait d'effets plus forts et plus durables, d'une odeur moins désagréable, de maux de tête moins fréquents découlant de leur utilisation et d'une absence de sensation de brûlure sur les parois nasales et sur la peau, ils seraient davantage recherchés que les «poppers» acquis en France [1].

Conséquences du décret 2007

Les deux seuls sites du dispositif TREND (sur sept) qui évoquent les «poppers» en 2008 (Paris et Toulouse) apportent des informations concordantes.

Sur les deux sites, on ne constate pas de diminution franche des usages en contexte festif public, qui ne sont d'ailleurs pas dissimulés. De même, si le produit n'est plus proposé dans la plupart des saunas fréquentés par les hommes homosexuels, il continue à y être utilisé. Plusieurs éléments concourent à cette disponibilité persistante. En premier lieu, dans l'espace festif gay, les usagers réguliers consommaient déjà un produit interdit en France, commandé sur Internet, le *Jungle Juice*. A Paris, dans ce milieu, le produit est également fréquemment rapporté des voyages européens (Londres, Berlin, Amsterdam). Par ailleurs il semble que certains sex-shops ou saunas continuent de proposer le produit discrètement à leurs clients.

Les consommateurs les plus affectés par cette réglementation sont les usagers occasionnels, disposant d'un réseau relationnel gays insuffisant ou absent qui s'approvisionnaient dans les sex-shops, les clubs et les saunas et ne veulent pas risquer de donner leur adresse ou de se faire livrer au domicile (qui peut être conjugal) [1-3].

Il semble cependant que l'accessibilité, même si elle paraît constante pour beaucoup d'utilisateurs intégrés dans les cercles gays, soit perçue comme plus compliquée, avec une multiplication des intermédiaires pour ceux qui ne le commandent pas eux même et une augmentation des prix.

Les prix cités en 2008 dans les sex-shops qui écoulent leurs stocks se situent entre 35 et 40 euros le flacon de 13 ml à Paris.

A Toulouse, le flacon de 10 à 15 ml, commandé à un intermédiaire, vendus 12 euros en 2007 est accessible à 20 euros en 2008 [1-3].

Risques sanitaires

L'intoxication peut provoquer des nausées, des vomissements, une hypotension, des céphalées, une hypertension intra-oculaire, plus rarement d'un coma ou d'un décès.

L'usage de « poppers » peut aussi être responsable d'une irritation cornéenne, d'une dermatite de contact caractéristique qui se traduit par des lésions nasales et du visage recouvertes de croûtes jaunâtre et parfois de la survenue d'une anémie par altération des globules rouges (méthémoglobinémie).

Elle peut outre prendre la forme d'une psychose aiguë,

L'association avec un certain nombre de médicaments, dont le Viagra® qui lui est pourtant régulièrement associé par une frange des usagers, potentialise les risques d'accidents cardiovasculaires.

En dehors des notifications spontanées, il n'existe pas de données françaises permettant de quantifier la survenue d'effets indésirables.

De 1992, date du premier cas d'intoxication aiguë liée au «poppers» rapporté aux centres anti-poisons et de toxicovigilance, à 2000, 310 cas d'intoxications aiguës ont été rapportés [10].

Des cas de blessures sont signalés en 2008 à Paris suite à des chutes induites par des étourdissements, les vertiges ou l'ébriété [3].

Références

1. Fournier, S. and S. Escots, eds. *Homosexualité masculine et usage de substances psychoactives en contextes festifs gays*. ed. OFDT. 2009, à paraître: Saint-Denis.
2. Sudérie, G., *Phénomènes émergents liés aux drogues, tendances récentes sur les usages de drogues à Toulouse en 2008*. 2009, Graphiti - CIRDD Midi-Pyrénées / OFDT: Toulouse.
3. Halfén, S. and I. Grémy, *Toxicomanie et usages de drogues à Paris : état des lieux et évolutions en 2008*, TREND. 2009, ORS Ile de France / OFDT: Paris.
4. Beck, F., et al., *Les niveaux d'usage de drogues en France en 2005, Exploitation des données du Baromètre Santé 2005 relatives aux pratiques d'usage de substances psychoactives en population adulte*. Tendances, 2006. **48**: p. 6.
5. Legleye, S., et al., *Les drogues à 17 ans, Résultats de l'enquête ESCAPAD 2008*. Tendances, 2009. **66**: p. 6.
6. *Décret n°90-274 du 26 mars 1990 relatif aux produits dit "poppers" contenant des nitrites de butyle et de pentyle*, in NOR : SPSP9000016D (Publication au JO du 28 mars 1990). 1990.
7. Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) CEIP de Paris, *Soumission chimique, résultat de l'enquête nationale 2003-2005*. 2005: Paris.
8. Reynaud-Maurupt, C., *Les pratiques et les opinions liées aux usages des substances psychoactives dans l'espace festif "Musique Electronique". Etude de faisabilité d'une enquête "en population cachée" à partir d'un plan de sondage ethnographiquement raisonné*. 2007, Saint-Denis La Plaine: OFDT.
9. Velter, A., et al., *Baromètre gay 2005 : enquête auprès des hommes fréquentant les lieux de rencontre gay franciliens*. BEH, 2006. **25**: p. 178-180.
10. Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), *Cas signalés d'intoxications liés aux poppers*. Vigilance n°1, 2000. **1**.

Annexe (Veille média du dispositif TREND)

De 2001 à 2003, le dispositif TREND (*Tendances récentes et nouvelles drogues*) de l'OFDT s'est livré à une étude sur sept magazines destinés aux jeunes afin d'y étudier les représentations véhiculées par ceux-ci sur les drogues illicites. Voici le chapitre consacré aux «poppers» et aux solvants.

1. Références

Les références au «poppers» sont extrêmement rares dans les magazines de la veille média. Seul *Max* [n° 150/juillet 2002] y a consacré un article significatif avec un appel à la une le présentant comme « la drogue des clubbers ». Celles relatives à la colle sont encore plus rares et se retrouvent essentiellement dans *Technikart*. L'image de la « colle à rustine » y est relativement négative. Utilisée dans le milieu des Punks dans les années 80, elle apparaît comme une « défonce » peu valorisante ; « bas de gamme » ; passée de mode. La colle, comme le speed par certains aspects, est perçue comme la drogue du pauvre, du « plouc », du paumé. Elle semble aujourd'hui, d'après les quelques références relevées, consommée par les amateurs de musique hardcore, les Gabbers, les rescapés du mouvement punk et les « white trash » américains, c'est-à-dire les petits blancs désargentés et paumés.

2. Milieux associés : clubbers et adolescents

Dans l'article de *Max* susmentionné, qui se présente comme une fiche technique, le magazine narre l'histoire des «poppers» depuis la découverte du nitrite d'amyle en 1857 jusqu'à son apparition en club à la fin des années 80 : « 1989 : les kids anglais découvrent les 'vertus' du produit et le mélangent à l'ecstasy. Le marché gagne une population plus jeune et hétérosexuelle. Le flacon de «poppers» est alors baptisé de noms plus 'techno'(Quick, TNT...) et vendu en club. En 1996, le mouvement musical amyl-house (ancêtre du big beat) popularise la rave attitude et ses DJs phares se targuent de ne pas savoir enchaîner les disques, étant trop occupés à sniffer du «poppers» derrière les platines. Depuis le «poppers» reste consommé en club, tant homo qu'hétéro. »

3. Perception

Toujours dans le même article dans une seconde partie intitulée « le test », le magazine décrit les effets du produit palier par palier. Trois photos coiffent en quelque sorte l'article présentant un jeune homme consommant le produit. Les trois étapes décrites sont le sniff ; l'hilarité ; et le retour à la normale. Les côtés positifs du produit sont largement soulignés : « 30 secondes : il [le clubber] se sent plus léger et bon danseur, il entend mieux la musique, il écoute son cœur battre, un sourire s'affiche sur ses lèvres, son visage s'empourpre. »

Les risques sanitaires, attachés à cette consommation, sont toutefois soulignés :

- les brûlures éventuelles lors du sniff ;
- les risques de chute pendant la danse dus aux vertiges provoqués par d'éventuels abus ;
- les saignements de nez ; les accidents cardiaques et les problèmes pulmonaires.

4. Conclusion

Le «poppers» apparaît comme une substance de clubbers, plutôt ludique et facile d'accès. Son usage suscite toutefois une certaine ironie du fait de son odeur de « chaussettes sales » et des effets qu'il provoque à savoir une extase de courte durée rendant l'usager un peu « bête ». Dans tous les cas, les «poppers» n'apparaissent pas comme une substance « branchée », bénéficiant de l'aura d'un produit comme la cocaïne.